

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION MUNICIPALE N° 2023-04-086**Annule et remplace la décision n°2023-03-056
Demande de concours financier de l'Agence
National du Sport dans le cadre de l'appel à
projet - Plan 5000 terrains de sports**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

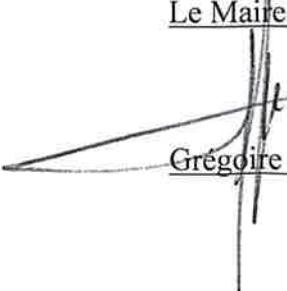
Vu la délibération n° 2020-07-21 en date du 10 juillet 2020, portant délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal, dont celle de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, conformément à l'article L 2122-22-26,

DÉCIDE**Article 1 :**

De solliciter le concours financier de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 51 816,02 € dans le cadre de l'appel à projet « *Plan 5000 terrains de sport* » pour la construction d'un stade multisport sur la commune de Morières-Lès-Avignon.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 18 avril 2023

Le Maire


Grégoire SOUQUE



HOTEL DE VILLE